

DELIBERATION (2023-33) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n°2 – Vote de crédits supplémentaires - Budget principal

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents : MM. Sébastien SIRIEIX, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GARRREAU.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants.

INVESTISSEMENT

Dépense		Recette	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
231 (041) : immobilisations corporelles en cours	1 375.00	203 (041) frais d'études	1 375.00
TOTAL	1 375.00		1 375.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 9 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 3 octobre 2023

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 3 octobre 2023

Le Maire, Pascal BRUHAT